

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL-CENSOIR

DU 25 JUILLET 2013

Etaient présents :

M. BOHAIN, Maire

M. CHARRAULT, M. GUILBERT, M. REVIRON, Adjoints

Mme BERNARD, M DEMANCHE, Mme BOSTYN, M. AUCAMUS, Mme IENZER,
M. JOVET, Mme DEBRAND, Conseillers

Absents excusés : M. DROUARD

M. POLY, procuration à M. JOVET

Absent : M. DE LA GRAVIERE

M. JOVET fait une remarque sur le dernier compte rendu du conseil municipal en date du 30 mai 2013 ; cet élu avait demandé qu'on interdise le stationnement des véhicules devant le point informations tourisme ; il demande que l'on rajoute les termes suivants : « le Conseil Municipal a validé cette requête ».

1. VEOLIA RAPPORT ANNUEL 2012 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

M. JOVET exprime son inquiétude sur la qualité de l'eau de notre source ; il informe les élus sur la pollution de l'eau par les nitrates. Il demande que l'on sensibilise les agriculteurs sur ce sujet.

Le Maire demande que chaque élu prenne connaissance du rapport annuel 2012 de VEOLIA concernant l'eau et l'assainissement ; il sera voté au prochain conseil.

2. BILAN EDF

Monsieur le Maire fait part du coût important de l'éclairage public ; il demande s'il est nécessaire d'éclairer la commune toute la nuit. M. JOVET signale qu'il faut faire une étude pour connaître le coût de l'économie qui en résulterait si on coupait l'éclairage une partie de la nuit. Il est décidé d'étudier le problème et d'en reparler ultérieurement.

3. CONTRAT DE TRAVAIL DE Mme BOUDVILLAIN

Le Conseil Municipal décide d'embaucher Mme Céline BOUDVILLAIN en contrat à durée indéterminée en tant que contractuelle pour le poste d'adjoint administratif territorial et d'animation à temps complet (35 heures par semaine), à compter du 1^{er} novembre 2013.

4. TARIF DES TICKETS DE CANTINE

Suite à la hausse de tarif du repas fabriqué à la Maison de Retraite la Chatonnière et ce afin d'équilibrer les dépenses et les recettes de la régie de cantine scolaire, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 0,15 € le prix du ticket facturé aux parents d'élèves utilisant ce service, à partir du 1^{er} septembre 2013 ; le prix du ticket s'élèvera à 3,75 € et la participation des communes aux frais de fonctionnement de la cantine scolaire s'élèvera à 3,02 € par enfant.

5. ENCAISSEMENT DES CHEQUES QUATREM ASSURANCE ET MUTUELLE DU MANS ASSURANCE

Les élus autorisent le Maire à encaisser des chèques de l'assurance QUATREM qui concernent des remboursements de salaires et charges sociales concernant M. ROLLAND, suite à son arrêt de travail pour raison de maladie. Ils acceptent également le chèque des Mutuelles du Mans Assurance Cabinet Maestrali correspondant au remboursement du contrat d'assurance MMA communes de France.

6. ACHAT TICKETS DE MANEGE POUR LA SAINT POTENTIEN

Le Conseil Municipal reconduit pour 2013 l'achat de tickets de manèges pour les enfants de Châtel-Censoir à l'occasion de la Saint Potentien ; un montant total de 600,00 € sera réparti de la manière suivante :

Auto scooter : 250,00 €

Manège enfantin : 150,00 €

Jeux électroniques : 100,00 €

Confiserie : 50,00 € +pêche aux canards et tir : 50,00 €

7. REMPLACEMENT DES BORNES D'EAU ET D'ELECTRICITE DE LA BASE NAUTIQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

L'assemblée délibérante décide d'installer 4 bornes mixtes (eau et électricité) à la base nautique « the BOAT » de Châtel-Censoir, pour un montant de 3 940,04 € HT. Elle autorise le Maire à engager les démarches pour solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne à hauteur de 25% ce qui représenterait une somme de 985,00 €, ainsi qu'auprès du programme LEADER Canal du Nivernais à hauteur de 55% ce qui représenterait une somme de 2 167,00€. Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les démarches afin de solliciter une aide financière auprès de ces institutions.

8. REFORME DES COLLECTIVITES

Le Président de la Communauté de Communes de l'Avallonnais propose que le Conseil Municipal de Châtel-Censoir délibère à nouveau pour élire le nombre de délégués de la future communauté de communes et opte pour 78 sièges à partir de 2014 et non pas 69 comme délibéré précédemment. Le Maire propose un nouveau vote aux élus. Ceux-ci refusent de revoter.

9. COURRIER AMICALE PETANQUE

M. AUCAMUS, Président de l'APCC a adressé un courrier au Conseil Municipal. Il souhaiterait pouvoir utiliser un des deux terrains de tennis et la partie herbeuse derrière la salle polyvalente, afin de pouvoir recevoir des championnats départementaux. Actuellement, vu l'étroitesse de installations coincées entre deux routes, cela s'avère impossible. Suite aux observations de quelques conseillers, M. AUCAMUS abandonne la proposition concernant le terrain derrière la salle polyvalente, mais insiste pour qu'un terrain de tennis soit attribué à l'APCC. A la majorité, cette requête est refusée à 7 voix contre (M. REVIRON, Mme BERNARD, M. DEMANCHE, Mme BOSTYN, Mme IENZER, M. JOVET , M. POLY), 4 abstentions(M. BOHAIN, M. CHARRAULT , M. GUILBERT, Mme DEBRAND), et 1 voix pour(M. AUCAMUS). Le Président de l'APC est déçu et désabusé de constater que cette extension ne puisse se réaliser.

10. DEPART DE L'ATSEM

Le Maire informe les élus de la demande de mutation de Mme BROUSSE, ATSEM, salariée de la commune. A compter du 1^{er} septembre 2013, Mme BERTHIAUX, ATSEM 1^{ère} classe, titulaire, intégrera son nouveau poste à l'école de Châtel-Censoir.

11. DIVERS

Le Maire fait part des remerciements de différentes associations castelcensoriennes , ainsi que de l'association Flotescale, suite au versement d'une subvention communale.

Le Maire informe les élus qu'une vente de bois a été réalisée pour un montant de 37 350,00 € ; une estimation pour une délivrance de coupe de bois dans les bois des Malassards d'un montant de 2 557,00 € est acceptée ; il faudra déduire 307,00 € de frais de garderie à régler à l'ONF.

M. JOVET intervient au sujet des dégradations sur le terrain de football suite au passage des gens du voyage. Les bénévoles et joueurs qui se sont investis afin de pouvoir jouer dans de bonnes conditions sont déçus. Ils demandent la remise en état du terrain par la Municipalité.

Concernant le stationnement des gens du voyage sur le terrain de football, Le Maire a pris un arrêté d'interdiction de stationner sur ce lieu. Il signale que différents Maires s'insurgent contre l'occupation illégale de nombreux terrains communaux par les gens du voyage.